

SYNDICAT MIXTE OUVERT DE CHAUFFAGE ET DE REFR  
le Luminis – 91 rue Jean Jaurès – 92800 PUTEAUX  
Téléphone : 01.47.75.96.29.  
-----

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Objet : n° 1163

Convention de subvention du Conseil régional d'Ile -de-France en faveur du verdissement des réseaux.

Séance du Comité du **30 mai 2023** sur convocation adressée aux membres le **23 mai 2023**.

L'an deux mille-vingt-trois le **30 mai 2023 à 15h30**, les membres composant le Comité du Syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain convoqués régulièrement et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au siège social d'Idex la Défense sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI.

#### ETAIENT PRESENTS :

**Monsieur Jacques KOSSOWSKI**, Président  
**Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**, Vice-Président  
**Mesdames Anne-Marie AMSELLEM**,  
**Messieurs Julien SAGE, Vincent FRANCHI, Yves REVILLON**

#### ABSENTES EXCUSEES :

**Madame Stéphanie SOARES**  
**Madame Samia KASMI**  
**Madame Patricia PENTURE**  
**Madame Brigitte PALAT**

#### A DONNE POUVOIR :

**Monsieur Philippe POUTHÉ à Monsieur Jacques KOSSOWSKI**

Lesquels forment la majorité des **11 membres** du Comité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles **L.2121-17 et L.2121-20** du **Code Général des Collectivités Territoriales**, applicables aux délibérations du Comité.

## LE COMITÉ,

Vu la délibération du comité syndical du 25 mai 2018 relative à l'avenant 10 à la convention de délégation de services publics du 21 décembre 2001 ;

Vu la délibération CR2022-078 du conseil régional du 12 décembre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2023 adopté lors du comité syndical du 28 mars 2023 ;

Vu la délibération CP2023-072 de la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France du 29 mars 2023 ;

Vu le projet de convention n°EX067629 entre la région Île-de-France et le syndicat mixte ouvert de chauffage et de refroidissement urbain ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

Considérant que le projet de verdissement des réseaux, développement d'unités de production de chaleur d'énergie renouvelable, création extension de chaleur GENERIA, porté par le concessionnaire Idex La Défense, est éligible au dispositif « stratégie régionale énergie climat – développement des EnR&R » de la région Île-de-France ;

Considérant que la région a alloué à ce projet une subvention correspondant à 2,40% du montant prévisionnel subventionnable, soit 41 585 000 €, dont le montant est arrêté à 1 000 000 € ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le Président à signer la convention de subvention n°EX067629 ;

Vu le rapport ci-annexé.

## DELIBERE :

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

AUTORISE le président à signer la convention n°EX067629 et tout document y afférent.

### ARTICLE 2 :

DIT que la totalité de la subvention sera reversée au concessionnaire Idex La Défense et précise que les crédits, en dépenses et en recettes ont été prévus au budget primitif 2023.

### **ARTICLE 3 :**

DIT que dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de GENERIA ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise. Délibération adoptée par



Le Président

**J. KOSSOWSKI**  
Maire de Courbevoie

Votes pour : 7  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

Délibération transmise en Préfecture le : **16 JUIN 2023**

## QUESTION N° 7

### **CONVENTION DE SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE A GENERIA PORTANT SUR LE DEVELOPPEMENT D'UNITES DE PRODUCTION DE CHALEUR D'ORIGINE RENOUVELABLE, CREATION- EXTENSION DE RESEAUX DE CHALEUR**

Dans le cadre de l'avenant n°10 du 9 janvier 2018 au contrat de concession Idex La Défense, portant sur le projet Agro Pellet, un budget de 20 millions d'euros d'investissements a été prévu et un plan de financement des travaux de verdissement a été contractualisé.

Il prévoyait que le syndicat apporte un financement de 6 millions d'euros, qu'Idex La Défense apporte un financement de 10 millions d'euros et sollicite 4 millions d'euros d'aides auprès de l'ADEME et de la Région Ile de France au titre du fonds chaleur.

Idex La Défense a déposé un premier dossier de demande d'aides en 2018.

À la suite des évolutions réglementaires, techniques et économiques de ces dernières années, Idex La Défense a actualisé le dossier de demande d'aides au cours de l'année 2022, pour un montant total de dépenses éligibles de 41, 585 millions d'euros. Le dossier a reçu un avis favorable du comité fonds chaleur et un financement de 12,5 millions d'euros a été attribué pour le verdissement du réseau.

La part ADEME, d'un montant de 11,5 millions d'euros, représentant 27,65% des dépenses, est attribuée à Idex La Défense par décision en date du 15 mars 2023.

La part Région, d'un montant de 1 million d'euros, représentant 2,4% des dépenses est attribuée à GENERIA par délibération du Conseil régional du 29 mars 2023. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif « stratégie régionale énergie climat – développement des EnR&R » de la région Île-de-France.

L'attribution de cette subvention est conditionnée au recrutement, par GENERIA, de trois stagiaires ou alternants pour une période minimale de deux mois.

GENERIA devra demander le versement de la subvention en présentant un récapitulatif détaillé des paiements effectués et tous les justificatifs afférents. Le syndicat disposera ensuite d'un délai de 3 mois pour reverser le montant à Idex La Défense qui porte l'intégralité des dépenses liées à ce projet. Les crédits ont été prévus au budget primitif 2023.

Il convient d'autoriser le Président à signer la convention n°EX067629.